

Groupe de travail territorialisation SRADDET - CTAP





Ordre du jour

- Rappel de la méthode proposée pour la fixation des objectifs de réduction de la consommation d'espaces et leur déclinaison territoriale
- Echanges sur la notion « d'efforts passés » en termes de sobriété foncière
- Echanges sur les répartitions territoriales envisageables des objectifs à grande échelle
- Autres sujets proposés par les participants





13 décembre 2021 : **engagement d'une modification du SRADDET**

Périmètre :

**SOBRIETE
FONCIERE**

- Intégrer la **trajectoire visant à l'absence d'artificialisation nette** à 2050
- Réaffirmer l'objectif de **réduction de 50%** de la consommation foncière à 10 ans
- **Décliner cet objectif** entre les différentes parties du territoire régional

LOGISTIQUE

- Fixer des objectifs de moyen et long terme en matière de **développement et la localisation des constructions logistiques**

DECHETS

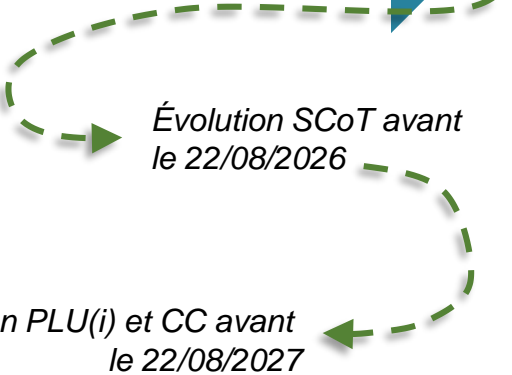
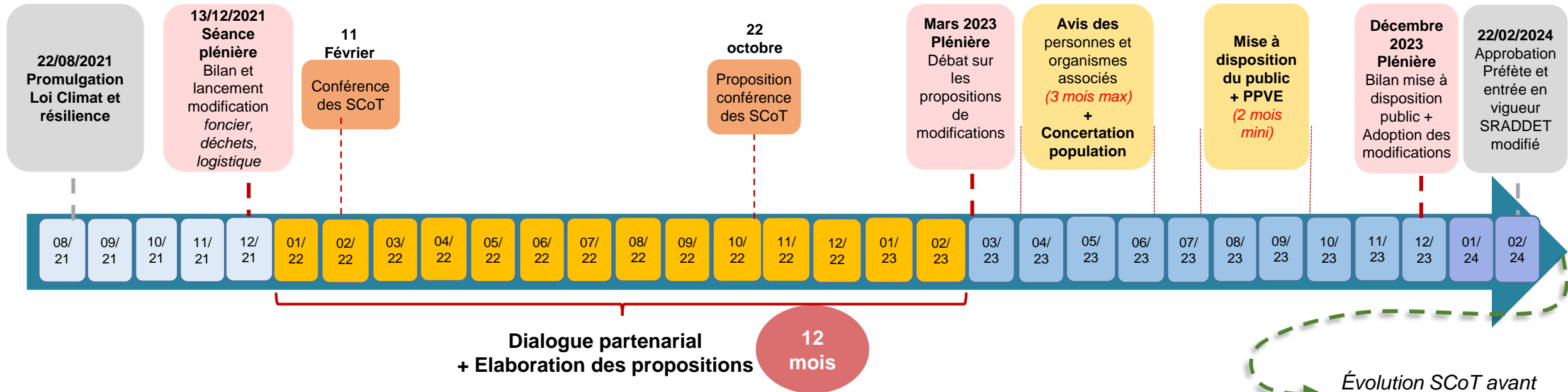
- Mise à jour des objectifs chiffrés du SRADDET avec la loi AGEC
- **Compatibilité** avec les mesures du **Plan National de Prévention des Déchets**
- **Synthèse des actions de prévention des dépôts sauvages**



Un calendrier contraint

Phases obligatoires
et institutionnelles

30
mois



- Foncier**
 - 1 rencontre avec la conférence des SCoT (8 juin) + 4 ateliers territoriaux décentralisés (juin/juillet) : près de 300 participants
 - 1 atelier de présentation des objectifs (novembre)
 - 2 groupes de travail territorialisation – CTAP (octobre-novembre)
- Logistique**
 - 1 atelier régional (4 juillet) : 40 participants
 - 1 conférence régionale logistique (11 octobre)
- Déchets**
 - 3 groupes de travail dépôts sauvages
 - 1 conférence régionale déchets (10 mai)

»»» Pourquoi la sobriété foncière ?

Consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF)

Diminution des espaces NAF

Disparition de la biodiversité

Dégradation du cadre de vie

Conflits d'usage avec l'agriculture et l'autonomie alimentaire

Dégradation des sols

Augmentation des gaz à effet de serre

Diminution de la protection naturelle face aux aléas climatiques

Dégradation de la qualité de l'air et de l'eau

Mitage, périurbanisation

Coûts indirects de l'étalement urbain

Dévitilisation des centres

Fragmentation du paysage

PERTE D'ATTRACTIVITÉ, DE SOUTENABILITÉ





Méthodologie : zoom sur le foncier





La stratégie d'aménagement du territoire comme socle à la territorialisation des objectifs

- ⇒ **Envisager un rééquilibrage du développement** entre territoires littoraux/métropolitain et territoires de l'intérieur, entre les territoires ruraux et les territoires urbains
- ⇒ **Faire émerger un système métropolitain régional plus équilibré** entre Bordeaux et les grands pôles structurants
- ⇒ **Conforter les bourgs, petites villes, villes moyennes** qui animent les espaces de vie du quotidien : accès aux services, aux équipements, à la santé, à la formation, aux transports...
- ⇒ **Construire un environnement d'accueil favorable au développement économique** sur tout le territoire (avec une attention aux territoires en mutations)
- ⇒ Inscrire les modèles de développement urbain dans une logique de **transition environnementale et d'adaptation au changement climatique**



Projets d'envergure nationale et régionale

→ A décompter de la consommation d'espace des territoires

**Projets participant
aux
objectifs du SRADET**

- ⇒ Modernisation de l'offre ferroviaire
- ⇒ Désenclavement de Limoges
- ⇒ Résorption du nœud de la métropole bordelaise
- ⇒ Développement des innovations dans les transports et la mobilité

Période 2011-2021	Période 2021-2031
LGV Tours – Bordeaux	GPSO Bordeaux-Dax et Bordeaux –Toulouse
Mise à 2X3 voies de l'A 63 Bordeaux-Espagne (40 et 64)	Mise à 2X3 voies de l'A 63 Bordeaux-Espagne (33)
Mise à 2X2 voies par tronçons de la RN141 Angoulême-Limoges	Mise à 2X2 voies par tronçons de la RN141 Angoulême-Limoges
	Aménagement de l'axe routier entre Poitiers et Limoges (élargissement RN 147 ou autoroute)
	ZA dirigeables Laruscade



3 500 ha

Mesure des enveloppes foncières à partir de l'OCS régionale



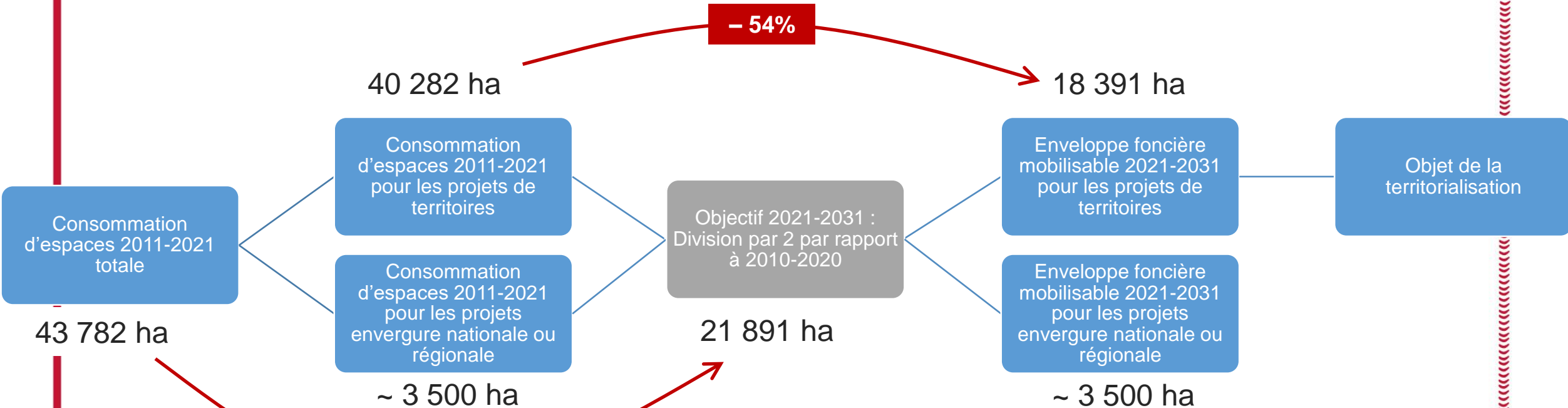
3 500 ha

Estimations réalisées à partir des études préalables, ...

A noter :
Phasage des projets au regard
des études préalables disponibles

Assiette de consommation maxi 2021-2031

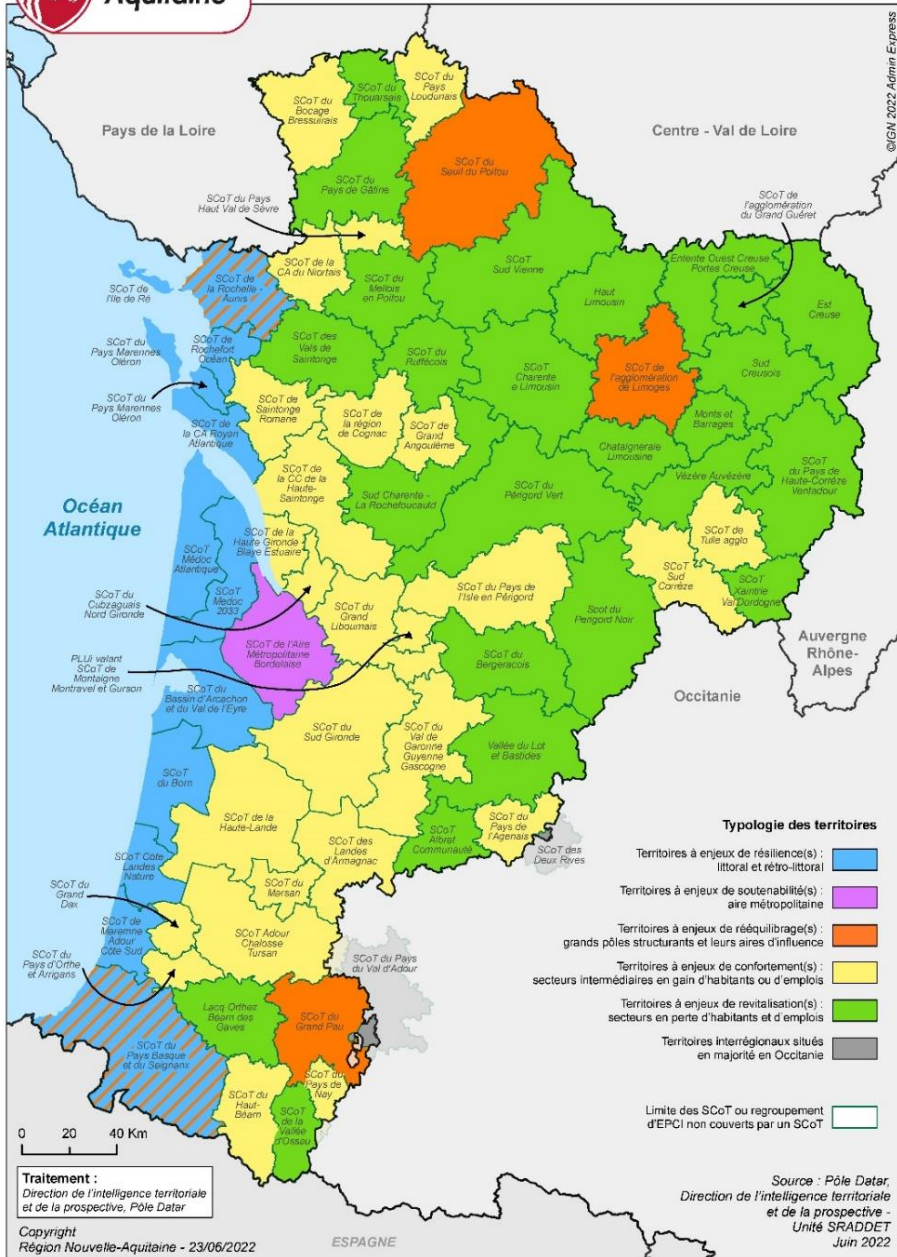
→ Interpolation de la donnée OCS régionale sur la période 2011-2021



- 50%

- 54%





Objectifs fixés en fonction de profils de territoire et applicables au SCoT/EPCI

➤ 5 profils découlant de la stratégie d'aménagement

- ❖ Territoires à enjeux de **résilience(s)**
Littoral et rétro-littoral
- ❖ Territoires à enjeux de **soutenabilité(s)**
Aire métropolitaine bordelaise
- ❖ Territoires à enjeux de **rééquilibrage(s)**
Aires de Poitiers, Limoges, La Rochelle, Pau, Bayonne
- ❖ Territoires à enjeux de **confortement(s)**
Secteurs de petites villes, villes moyennes, ruraux en gain d'habitants OU d'emplois
- ❖ Territoires à enjeux de **revitalisation(s)**
Secteurs de petites villes, villes moyennes, ruraux en perte d'habitants ET d'emplois

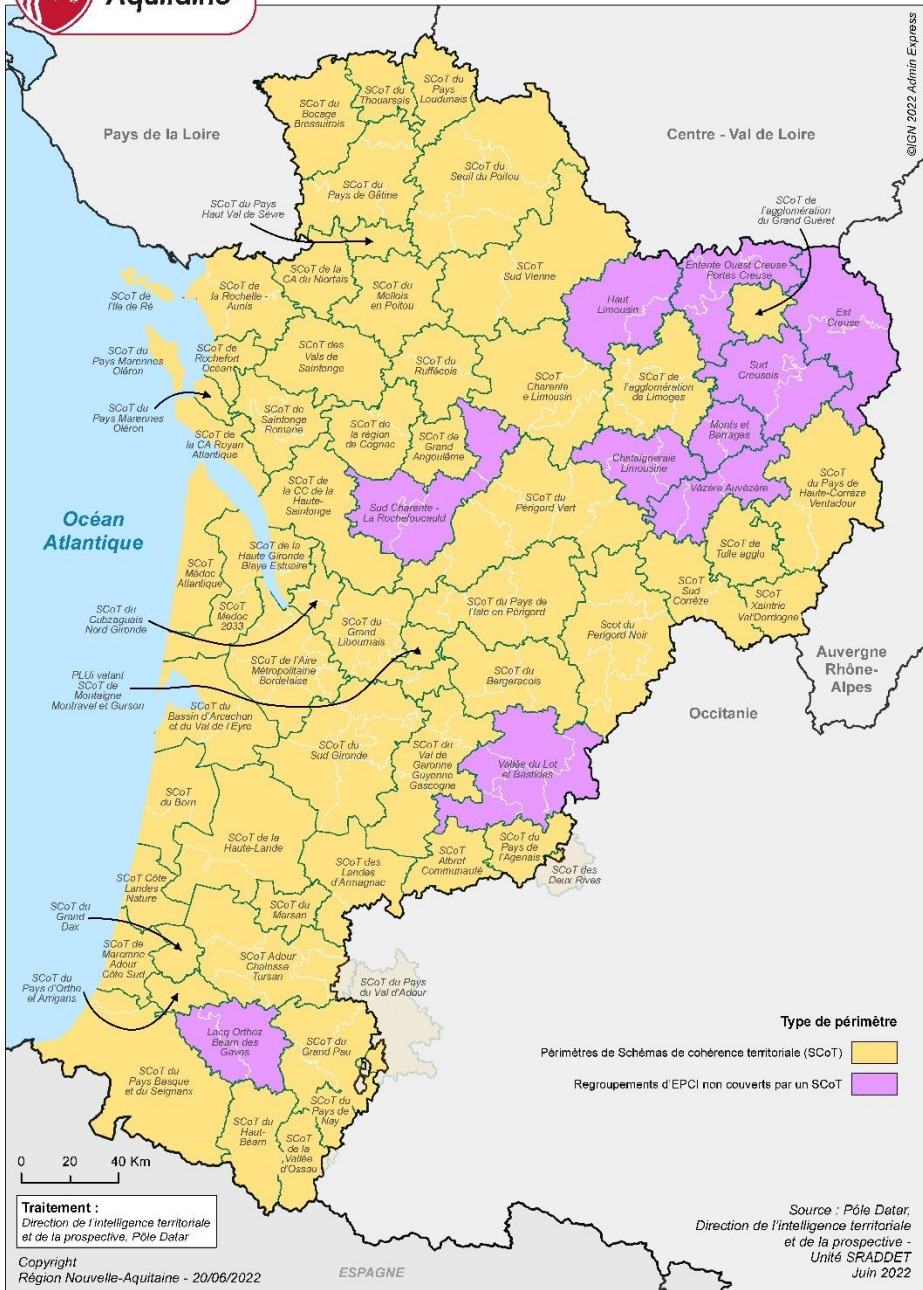
Objectif :
Sobriété renforcée

Objectif :
Sobriété intermédiaire

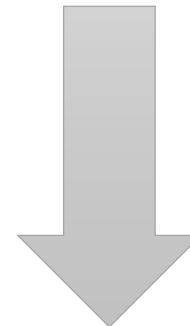
Objectif :
Sobriété raisonnée

➤ 1 principe de fongibilité entre territoires voisins

➤ 1 taux de référence + un modèle de développement par profil



1 taux de référence + un modèle de développement par profil



Déclinaison aux

- Périmètres de SCoT
- EPCI non couverts par des SCoT





Chantiers à venir

- Proposition de la Conférence régionale des SCoT attendue pour le 22 octobre
- Consolidation des profils
- Objectifs territorialisés par profil sur la période 2021-2031
- Trajectoire 2031-2050 vers l'objectif ZAN
- Mesures d'accompagnement



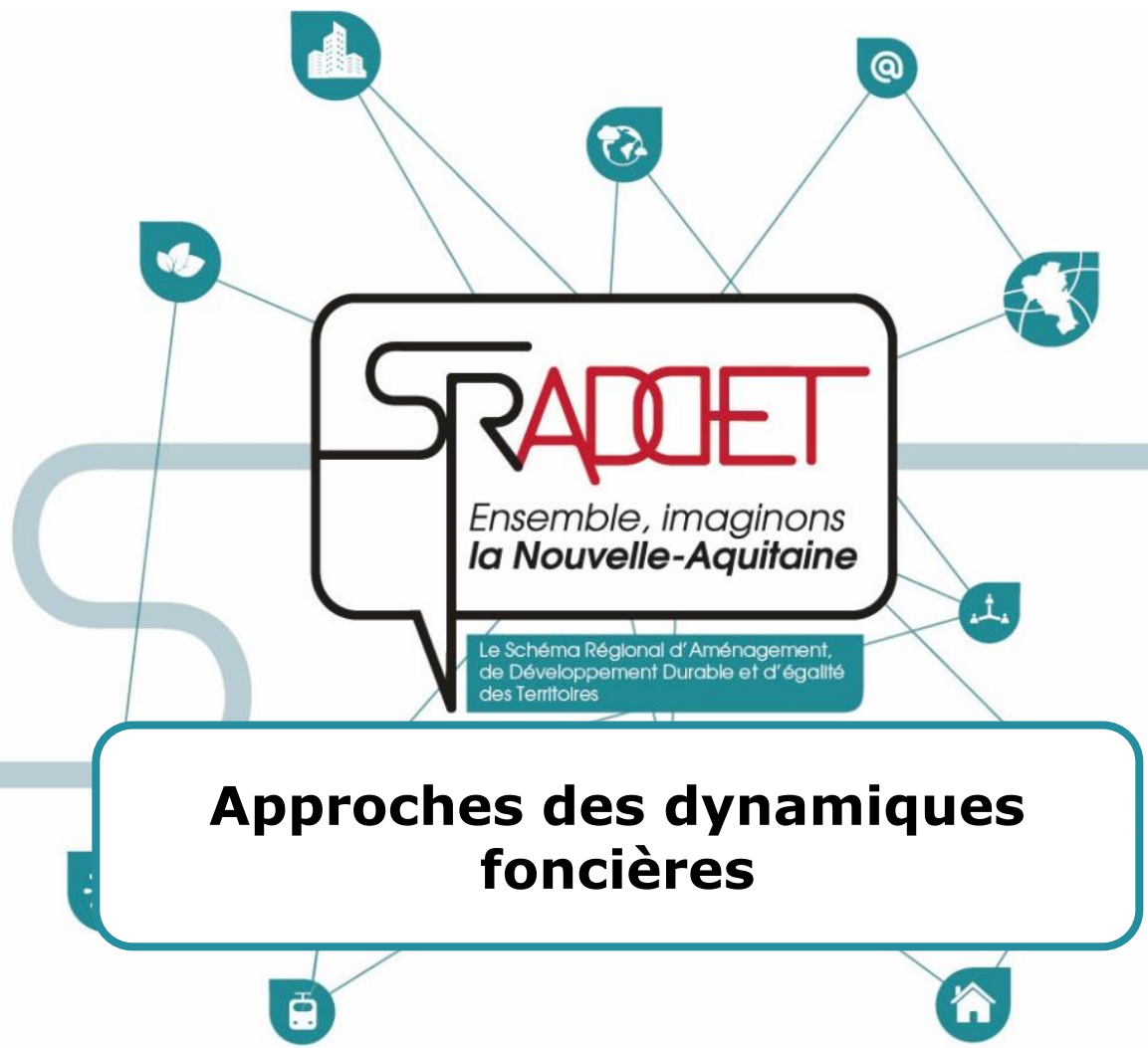


Contexte national

- ⇒ **Recours en Conseil d'Etat de l'AMF** contre les décrets d'application de la Loi Climat et Résilience
- ⇒ **Courrier conjoint à la Première Ministre de Alain Rousset & Pascal Delteil (Fédération des SCoT)** pour la création d'une enveloppe nationale « grands projets »
- ⇒ Demande d'**Intercommunalités de France** de créer une **réserve nationale des grands projets économiques**

Perspective d'un assouplissement national du calendrier et des modalités d'application du ZAN ?







Il s'agit, dans cette partie, de proposer, **sans jugement de valeur**, des regards différents sur la **notion d' « efforts passés »**, à l'aune des retours et échanges avec les territoires, chacun mettant derrière cette notion des définitions variées.

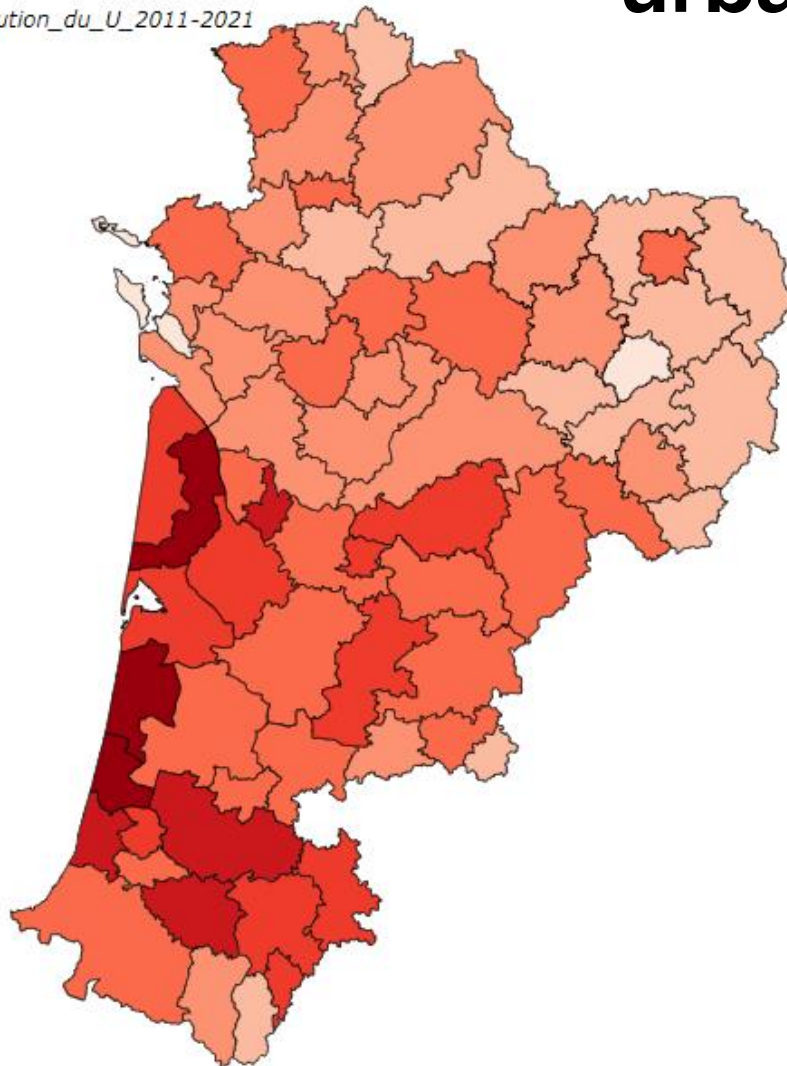
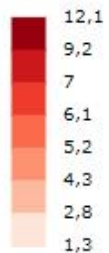
Les quelques cartes suivantes illustrent certaines des approches déjà entendues, **sans exhaustivité**.



1

Approche du taux de variation des surfaces urbanisées

Taux_d'évolution_du_U_2011-2021



45 km

Taux de croissance des surfaces urbanisées en 10 ans.

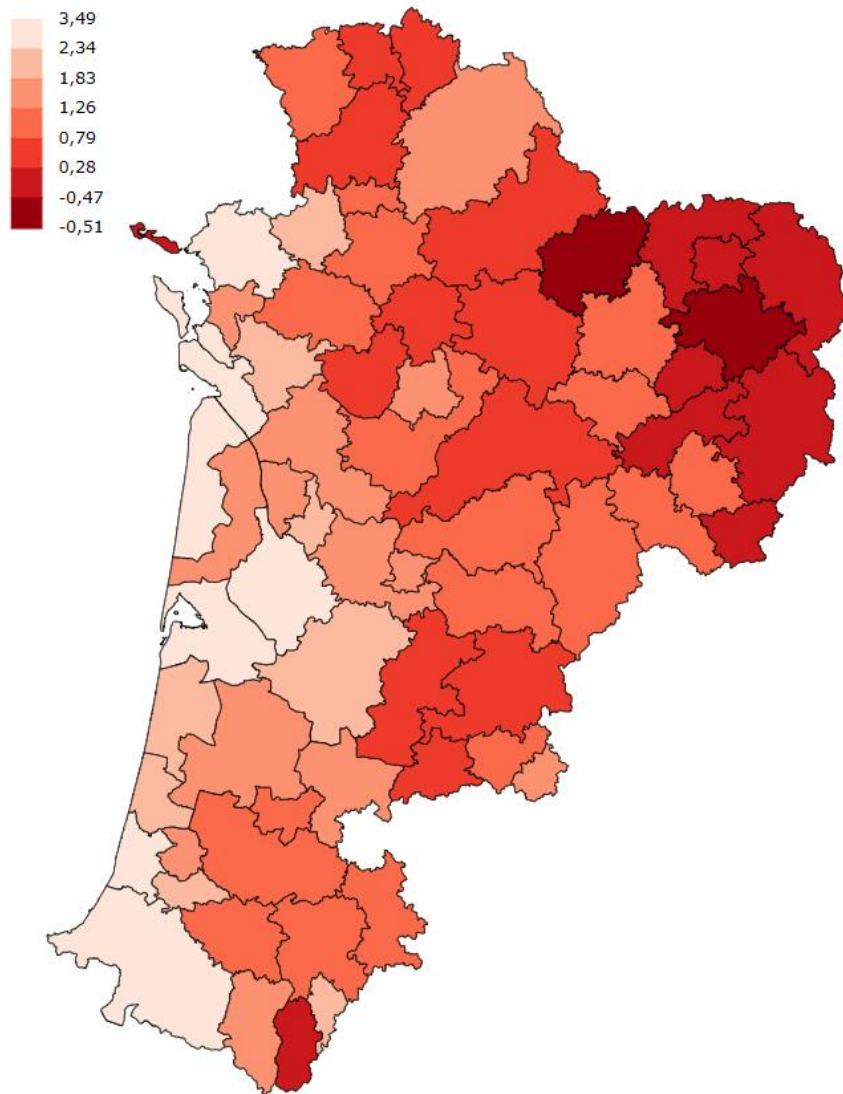
Moyenne :
5,68%

Médiane :
5,41%

Note de lecture : au niveau régional, les espaces urbanisés ont augmenté de 5,68% entre 2011 et 2021

2

Approche croisée urbanisation / démographie



Mise en rapport du taux d'évolution des ménages et du taux d'évolution des surfaces urbanisées (tous postes)

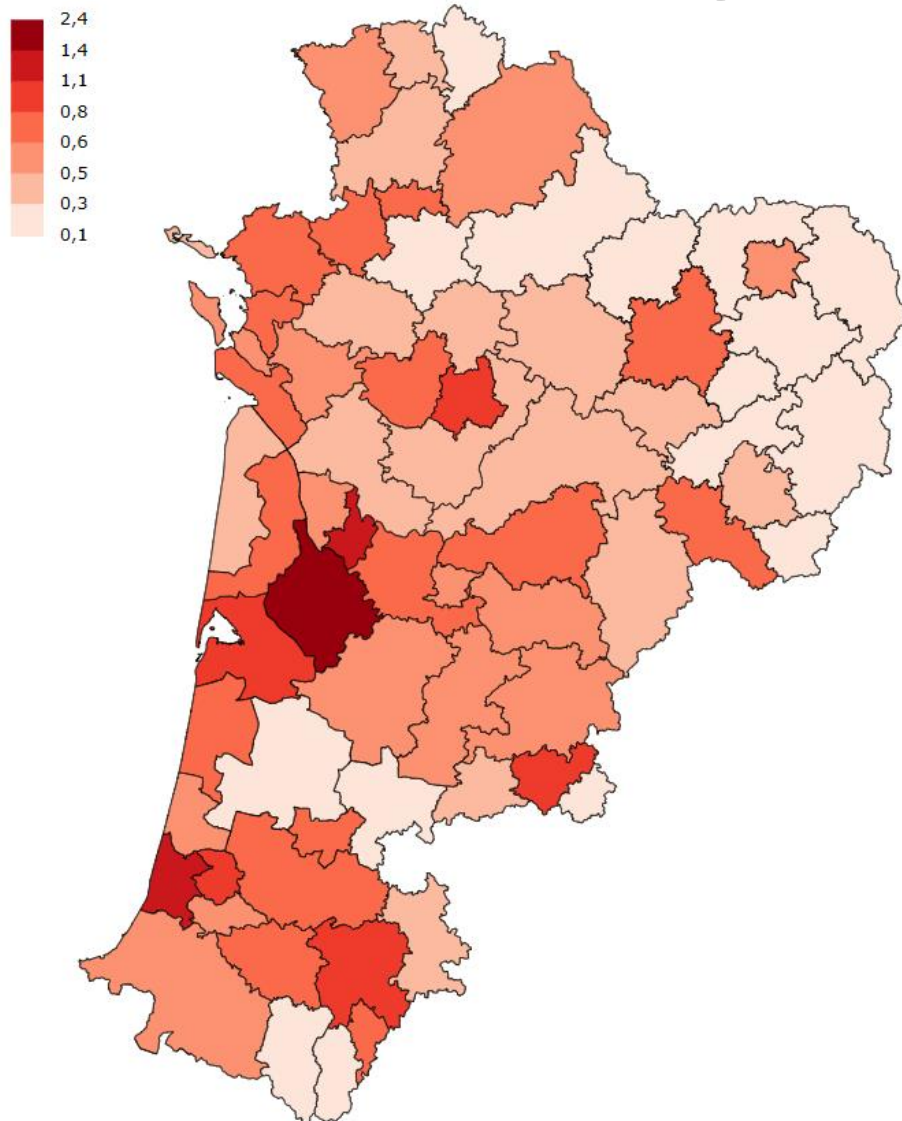
Moyenne :
1,78

Médiane :
1,05

Note de lecture : au niveau régional, le rapport entre taux d'évolution des ménages et taux d'évolution des surfaces urbanisées donne 1,78. Plus le produit de ce rapport est haut, plus le taux de croissance des ménages est supérieur au taux de croissance des surfaces urbanisées. Les territoires aux couleurs plus claires ont donc consommé, rapporté à la dynamique ménages, moins que les autres.

3

Approche relative à la pression sur les espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF)



Part des surfaces NAF du territoire urbanisées en 10 ans (tous postes)

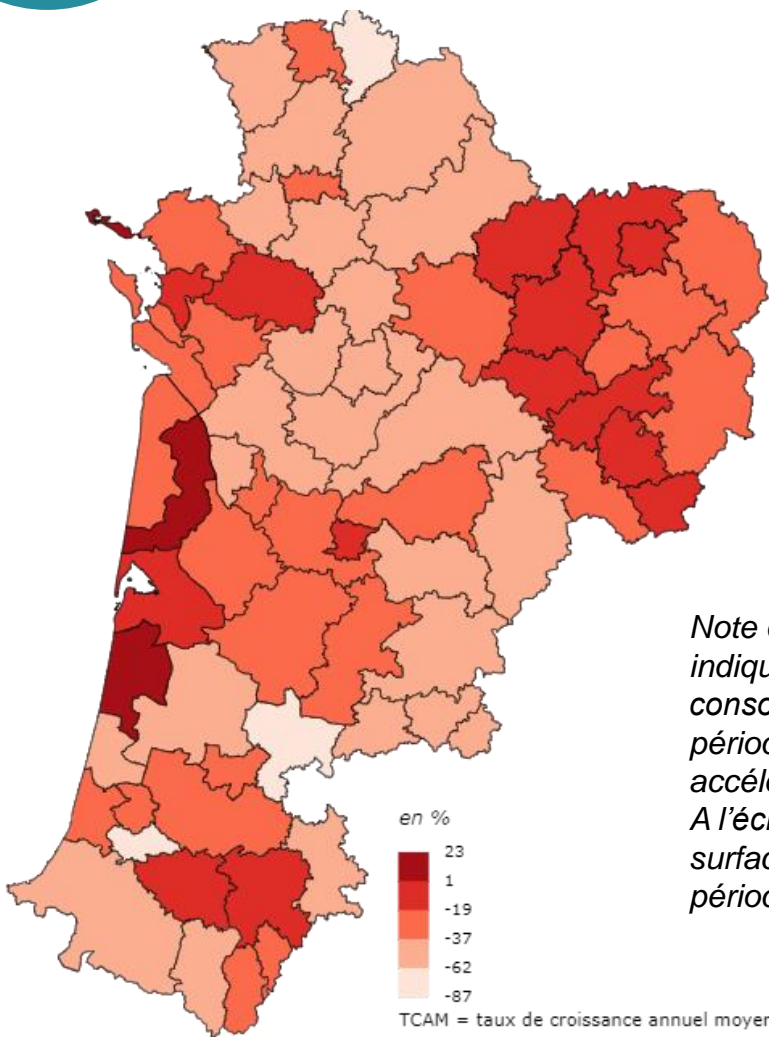
Moyenne :
0,52%

Médiane :
0,50%

Note de lecture : au niveau régional, les espaces naturels, agricoles et forestiers qui ont été urbanisés sur les 10 dernières années représentent 0,52% de la surface totale NAF 2011. Autrement dit, 0,52% des espaces NAF régionaux de 2011 ont été consommés en 10 ans.

4

Approche de la réduction du rythme d'urbanisation

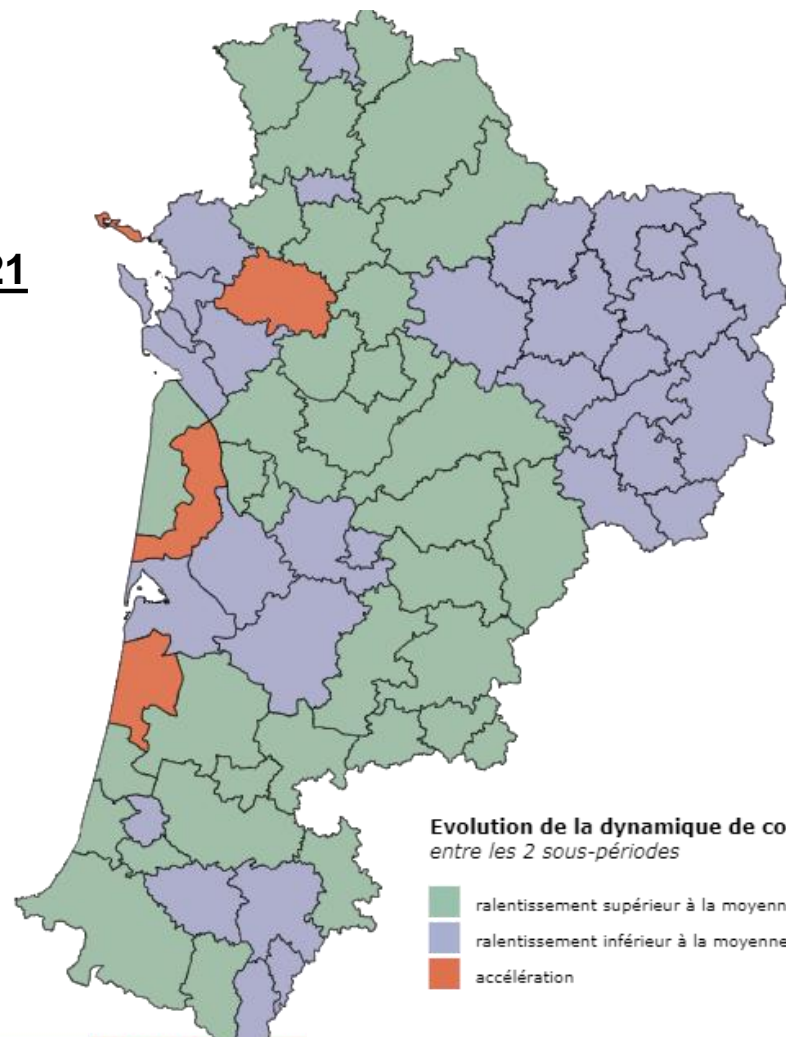


Evolution du taux de croissance des surfaces urbanisées (tous postes) entre 2011-2016 et 2016-2021

Moyenne :
-30%

Médiane :
-30%

Note de lecture : une évolution négative indique un ralentissement de la dynamique de consommation d'espaces entre les deux sous-périodes. Une évolution positive indique une accélération du rythme de consommation. A l'échelle régionale, le taux de croissance des surfaces urbanisées a diminué de 30% sur la période 2016-2021 par rapport à 2011-2016.



Evolution de la dynamique de consommation entre les 2 sous-périodes

- ralentissement supérieur à la moyenne régionale
- ralentissement inférieur à la moyenne régionale
- accélération



Répartitions territoriales envisageables des objectifs de réduction de la consommation d'espaces



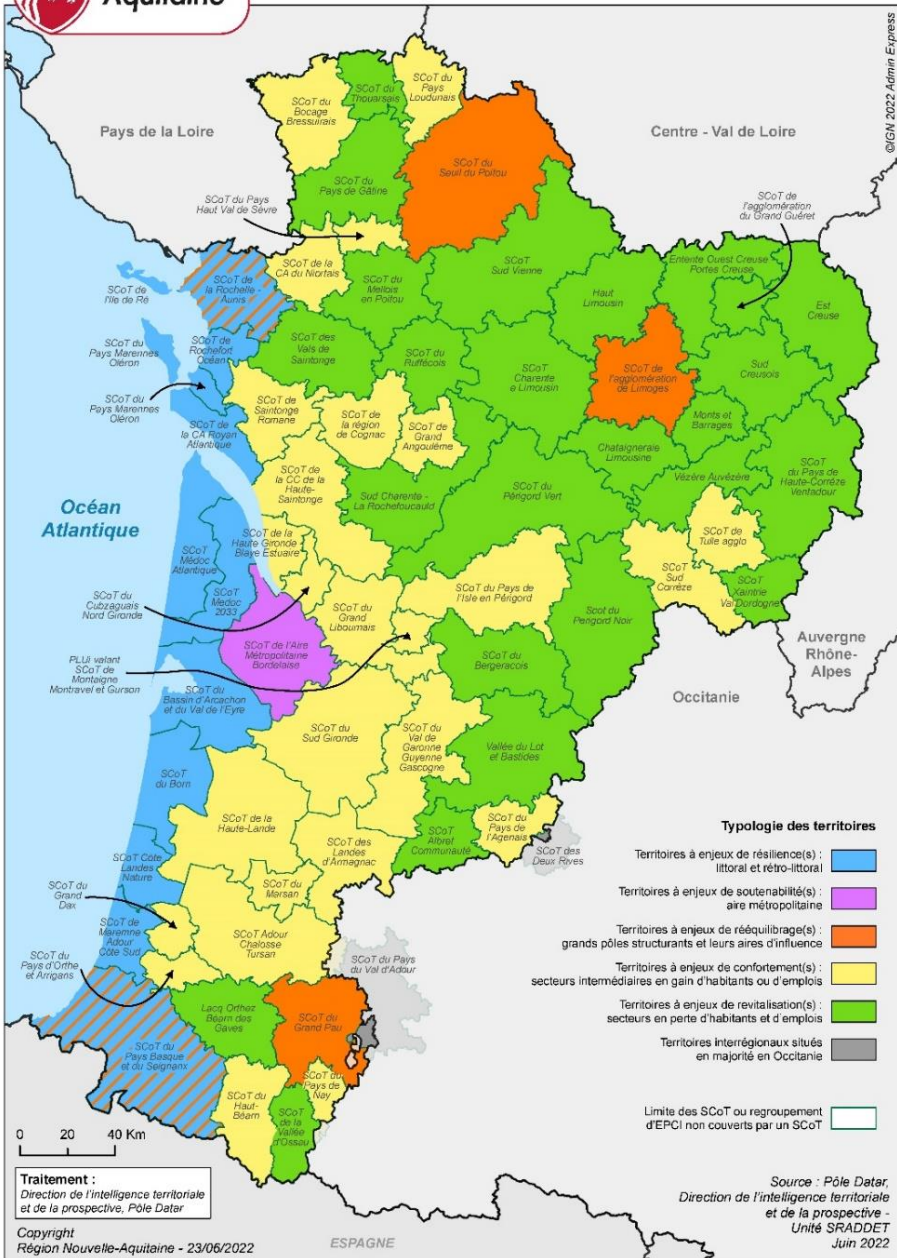


Il s'agit, dans cette partie :

- de **réaliser un exercice** permettant **d'appréhender l'impact des répartitions territoriales** entre des profils de territoire qui représentent des poids relatifs différents :
 - secteurs littoraux et l'aire métropolitaine bordelaise : 20%
 - pôles structurants 15%
 - territoires de l'intérieur 65%
- de réaliser un exercice permettant, à partir de ces répartitions initiales, de tester la faisabilité des fourchettes de taux d'objectif de réduction de la consommation d'espaces en allant des fourchettes extrêmes à des fourchettes plus resserrées, sans présager des scénarios de territorialisation qui seront proposés.

Dans l'exercice présenté ici, le SCoT de la Rochelle Aunis et le SCoT du Pays Basque et Seignanx ont été intégrés au profil rééquilibrage





Objectifs fixés en fonction de profils de territoire et applicables au SCoT/EPCI

➤ 5 profils découlant de la stratégie d'aménagement

- ❖ Territoires à enjeux de **résilience(s)**
Littoral et rétro-littoral
- ❖ Territoires à enjeux de **soutenabilité(s)**
Aire métropolitaine bordelaise
- ❖ Territoires à enjeux de **rééquilibrage(s)**
Aires de Poitiers, Limoges, La Rochelle, Pau, Bayonne
- ❖ Territoires à enjeux de **confortement(s)**
Secteurs de petites villes, villes moyennes, ruraux en gain d'habitants OU d'emplois
- ❖ Territoires à enjeux de **revitalisation(s)**
Secteurs de petites villes, villes moyennes, ruraux en perte d'habitants ET d'emplois

Objectif : Sobriété renforcée

Objectif : Sobriété intermédiaire

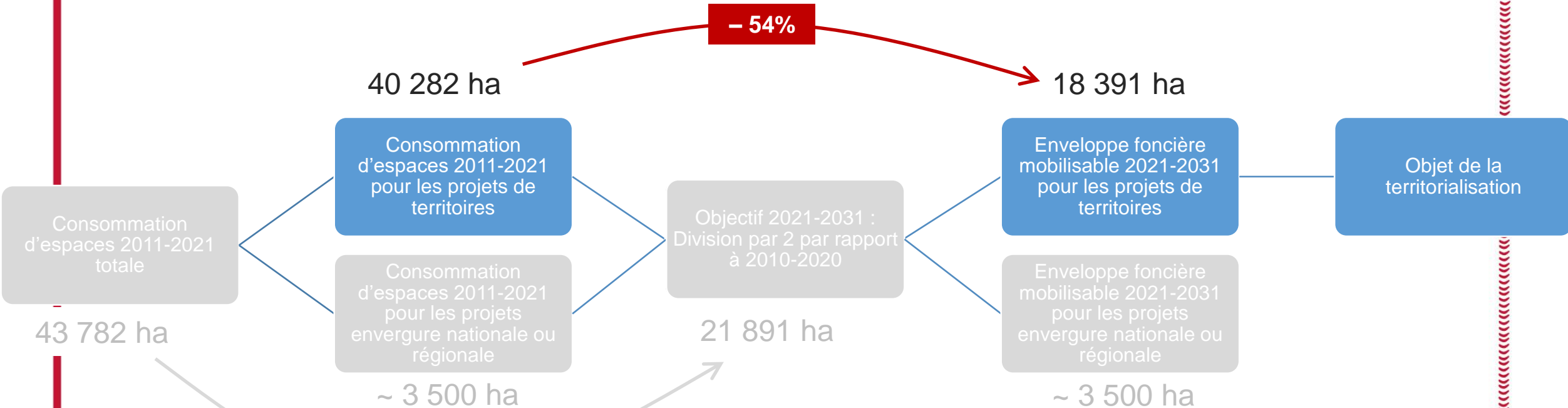
Objectif : Sobriété raisonnée

➤ 1 principe de fongibilité entre territoires voisins

➤ 1 taux de référence + un modèle de développement par profil

Assiette de consommation maxi 2021-2031

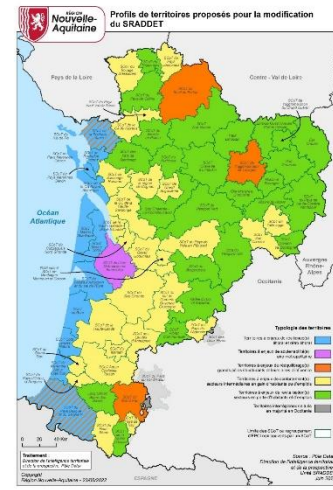
→ Interpolation de la donnée OCS régionale sur la période 2011-2021



- 54%

- 50%





Répartitions territoriales envisageables des objectifs à grande échelle

Enveloppe foncière mobilisable 2021-2031 pour les projets de territoires : 18 391 ha

	Consommation 2011-2021 en ha *	Objectif cible 2021-2031 tous les territoires à -54%	Poids relatifs
Littoral et rétro-littoral Territoires à enjeux de résilience(s)	5 171	2 361	13% ^{~1/3}
Aire métropolitaine bordelaise Territoires à enjeux de soutenabilité(s)	2 985	1 363	7%
Aires de Poitiers, Limoges, La Rochelle, Pau, Bayonne Territoires à enjeux de rééquilibrage(s)	6 068	2 771	15%
Secteurs de petites villes, villes moyennes, ruraux en gain d'habitants OU d'emplois Territoires à enjeux de confortement(s)	14 321	6 538	36% ^{~2/3}
Secteurs de petites villes, villes moyennes, ruraux en perte d'habitants ET d'emplois Territoires à enjeux de revitalisation(s)	11 701	5 342	29%
Territoires inter régionaux	36	16	0%

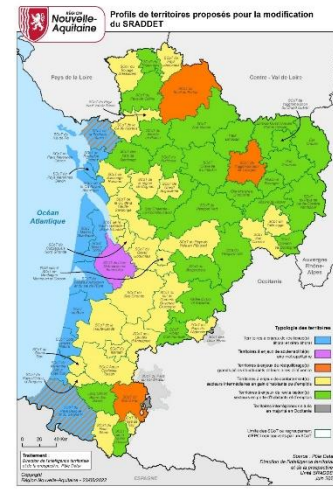
Objectif : Sobriété renforcée

Objectif : Sobriété intermédiaire

Objectif : Sobriété raisonnée

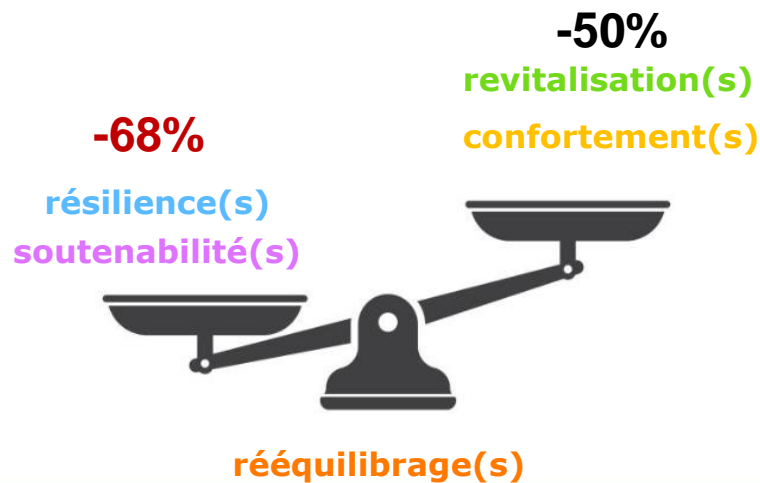
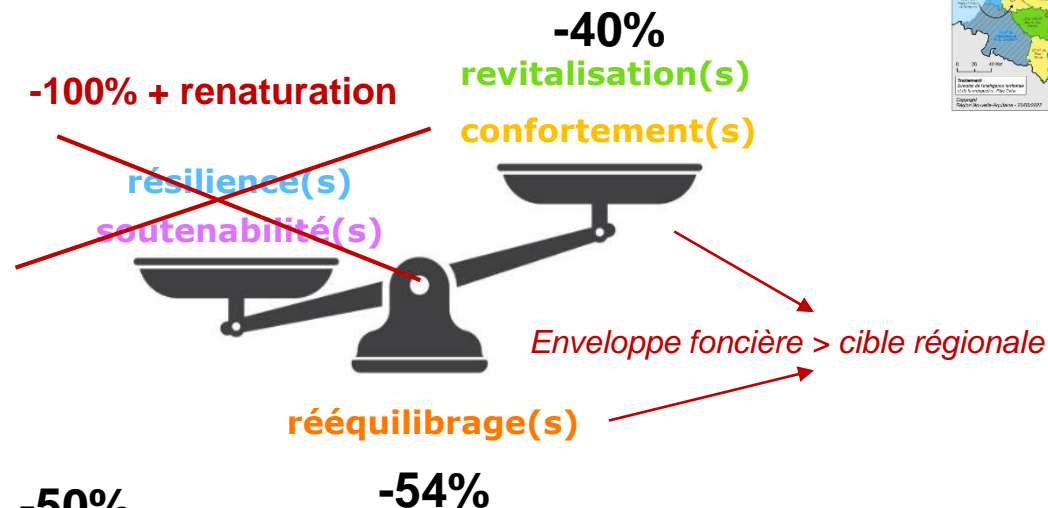
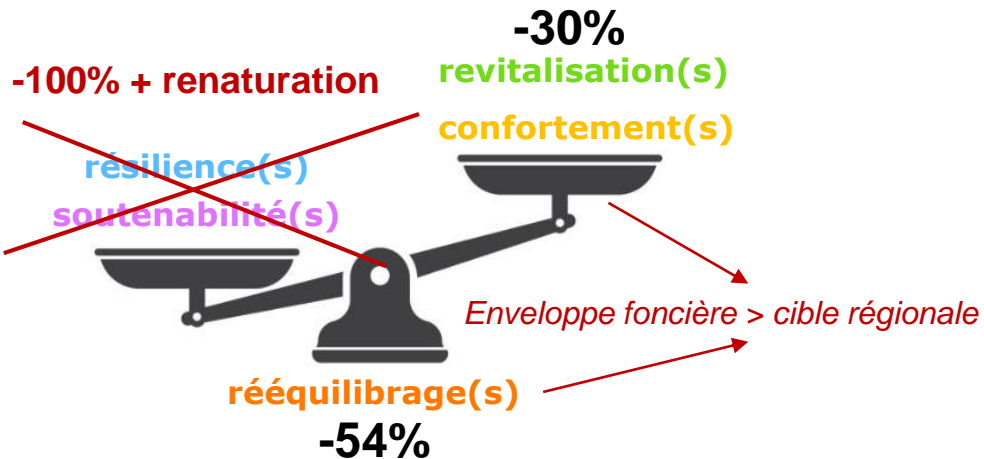
* À partir de la donnée OCS régionale interpolée sur la période 2011-2021

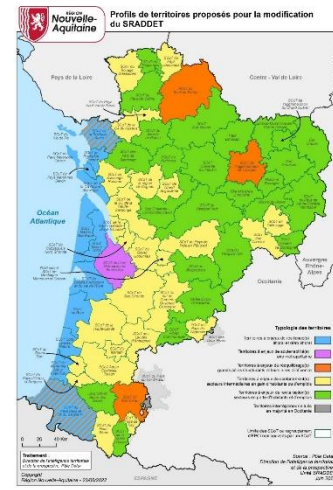
40 282 ha 18 391 ha



Répartitions territoriales envisageables des objectifs à grande échelle

Enveloppe foncière mobilisable 2021-2031 pour les projets de territoires : 18 391 ha





Répartitions territoriales envisageables des objectifs à grande échelle

Enveloppe foncière mobilisable 2021-2031 pour les projets de territoires : 18 391 ha

